

Développement durable

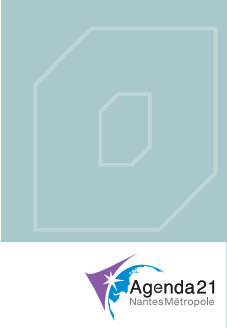
# Notre action se mesure au quotidien

Préserver la planète —  
Partager les ressources —  
Garantir l'égalité des chances —  
Conforter la diversité —  
Produire autrement —



21 chantiers pour le 21<sup>e</sup> siècle





# Edito



Les menaces qui pèsent sur la planète sont réelles, des changements climatiques à la réduction de la biodiversité en passant par l'accroissement des inégalités sociales. Les effets sanitaires des nuisances sont scientifiquement démontrés. L'aspiration de nos concitoyens à un cadre de vie sain et de qualité va croissant, alors que ce sont avant tout les plus démunis qui souffrent des nuisances de toute sorte, le bruit, la pollution, la mauvaise qualité de l'eau ou encore la dégradation des conditions de vie.

Comment concilier progrès économique et progrès social sans mettre en péril l'équilibre de la planète ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé, à nos enfants ?

C'est en apportant des réponses concrètes à ces questions - et ceci depuis plus d'une décennie - que nous faisons vivre notre conception dynamique et innovante du développement durable.

Ce n'est ni la "tentation de la pause" ni une conception figée du développement.

D'ailleurs, l'agenda 21 de Nantes Métropole nous offre l'occasion de mesurer le chemin déjà parcouru. Il est une illustration de notre mode de pensée et d'action.







Mais aujourd'hui, nous avons besoin d'aller encore plus loin et d'encourager la participation de tous si nous voulons atteindre l'objectif de développement durable, solidaire et maîtrisé.

Ainsi, pour offrir aux générations futures les mêmes chances que celles dont nous bénéficions aujourd'hui, nous devons transformer l'addition de nos expériences locales en une prise de conscience générale pour construire la métropole de demain.

Je compte sur chacun d'entre vous.

**Jean-Marc Ayrault**  
Député-maire de Nantes  
Président de Nantes Métropole

## Sommaire

-  Définition du développement durable \_\_\_\_\_ p. 3
-  L'Agenda 21 de Nantes Métropole \_\_\_\_\_ p. 4
-  Les agendas 21 communaux \_\_\_\_\_ p. 5
-  Méthodologie de l'Agenda 21 \_\_\_\_\_ p. 6
-  Les actions résumées de l'Agenda 21 \_\_\_\_\_ p. 8
-  Portraits d'acteurs locaux qui agissent dans le sens du développement durable \_\_\_\_\_ p. 13

# Du développement durable à l'Agenda 21

Depuis les années 70/80, notre mode de développement épuise de manière irréversible les ressources naturelles, creuse des écarts profonds en termes de partage des richesses. Le devenir de la planète est en danger.



## = 2,5



## planètes pour nos besoins en 2050



en termes de logement, de déplacements, d'alimentation, d'énergie, ... et absorber les nuisances que nos modes de vie génèrent.

Adopter une logique de développement durable, c'est opter ensemble pour une nouvelle façon de vivre, qui concilie les besoins des populations et la préservation des équilibres écologiques, sociaux et économiques.

*“Le développement durable vise à promouvoir l'harmonie entre les humains ; et l'harmonie entre les humains et la nature.”*

(Commission mondiale du développement durable, 1988)

## Économie plurielle

Prise en compte du marché, de l'économie publique, sociale et solidaire ; nouveaux systèmes de production, et meilleure répartition des richesses.

## Environnement

Préservation des ressources naturelles et du cadre de vie.

# Développement durable



## Gouvernance

Responsabilisation de chacun et participation de tous à un nouveau type de développement.

## Cohésion sociale

Reconnaissance de la diversité culturelle et solidarité entre les populations.

### DÉFINITION

L'Agenda 21, "ce qui doit être fait pour le 21<sup>e</sup> siècle", préconisé par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, permet à une collectivité, une entreprise, une association, ... d'établir des orientations pour contribuer à son propre niveau à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement.



# L' Agenda 21 de Nantes Métropole

## L'Agenda 21, une nouvelle étape de notre développement durable

Depuis les années 90, l'agglomération nantaise agit dans le sens du développement durable.

Cohésion sociale, diversité économique, protection de l'environnement et gouvernance sont prises en compte dans les projets communautaires.

En témoignent les politiques en matière d'eau et d'assainissement (ex. projet Neptune), de déplacements, de déchets, d'environnement, d'économie plurielle (ex. soutien à l'économie sociale et solidaire), les projets d'éco quartiers sur l'île de Nantes, le Grand Projet de Ville Malakoff Pré-Gauchet, ...

En décidant, en avril 2004, l'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes Métropole, le conseil communautaire a choisi de se doter d'un "outil repère", co-produit avec les partenaires locaux. Un "fil rouge" jalonné d'"actions témoins", l'Agenda 21 décline le développement durable dans les politiques publiques et dans les pratiques quotidiennes de la Collectivité.

## Des domaines à valoriser, des champs à explorer

Le diagnostic réalisé au printemps 2005 a révélé un certain nombre de constats, sur la manière dont le développement durable est présent sur le territoire.

Les élus, les agents de Nantes Métropole et les partenaires locaux y ont identifié des domaines à conforter (ex. la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'égalité devant l'emploi, ...), et à renforcer (la diversité sociale et culturelle et la mise au débat des politiques publiques), de nouveaux champs à explorer, (les services résidentiels, la conciliation des temps, le commerce éthique et équitable...)

## Le fil rouge

**Nantes Métropole souhaite répondre à deux défis mondiaux :**

- La lutte contre les déséquilibres environnementaux planétaires.
- La cohésion sociale et les solidarités économiques et interculturelles ...

Nantes Métropole, à son échelle, contribuera à relever ces deux défis.

**Elle souhaite aujourd'hui, à travers son Agenda 21, agir dans 3 directions principales :**

- La lutte contre l'effet de serre
- Les solidarités et évolutions des modes de vie
- La diversification économique

La prise en compte de ces enjeux se concrétisera notamment par l'animation du territoire, la mobilisation des agents de Nantes Métropole et la poursuite du débat public. La démarche a abouti à l'élaboration d'un projet d'actions en faveur du développement durable.



# Les Agendas 21 communaux



**Marie-France BURGAUD**  
Vice-présidente de Nantes Métropole, Maire de Bouaye

Fragile, notre avenir repose sur une gestion maîtrisée des ressources du territoire, un équilibre économique et une harmonie humaine. L'essentiel est de valoriser notre cadre de vie, diversifier nos modes de consommation ou encore utiliser les équipements et le logement comme outils de diversité sociale et générationnelle. Relais auprès des citoyens, les élus de Bouaye ont animé des réunions et des ateliers publics consacrés à l'Agenda 21 : le diagnostic de notre ville a ainsi été partagé à deux reprises avec les habitants, associations, commerçants, entrepreneurs et viticulteurs locaux.

Ce travail de concertation se poursuivra tout au long de la construction de l'Agenda 21 dont certains aspects s'articuleront avec celui de Nantes Métropole. Il s'agit de développer une dynamique de durabilité pour nos politiques locales.



**Claude Guillet**  
Vice-président de Nantes Métropole, Maire de Carquefou

J'ai souhaité que notre agenda 21 soit en rapport avec celui de Nantes Métropole tout en étant spécifique à notre ville et à sa situation. Je compte mobiliser pour sa rédaction habitants, réseaux éducatifs, chefs d'entreprises, responsables associatifs...

Pour cela, un réseau Entreprises 21 existe, ainsi qu'une conférence annuelle des Présidents d'association. Autre temps fort, la 3ème quinzaine du développement durable en juin prochain sera cette année consacrée à l'élaboration de l'agenda 21. Ce sera un véritable projet partagé au niveau du territoire et de ses habitants. Notre politique de développement durable devra se traduire par des actions concrètes, novatrices et surtout efficaces.



**Gilles RETIÈRE**  
Vice-président de Nantes Métropole, Maire de Rezé

Rezé a lancé son Agenda 21, début 2002 qui compte aujourd'hui une cinquantaine d'actions relatives à la solidarité et l'équité sociale, à l'urbanisme et à la mobilité, au paysage, à l'environnement et à la démocratie participative. La plupart sont devenues des principes permanents. D'autres actions connaissent une forte montée en puissance comme les économies d'énergie.

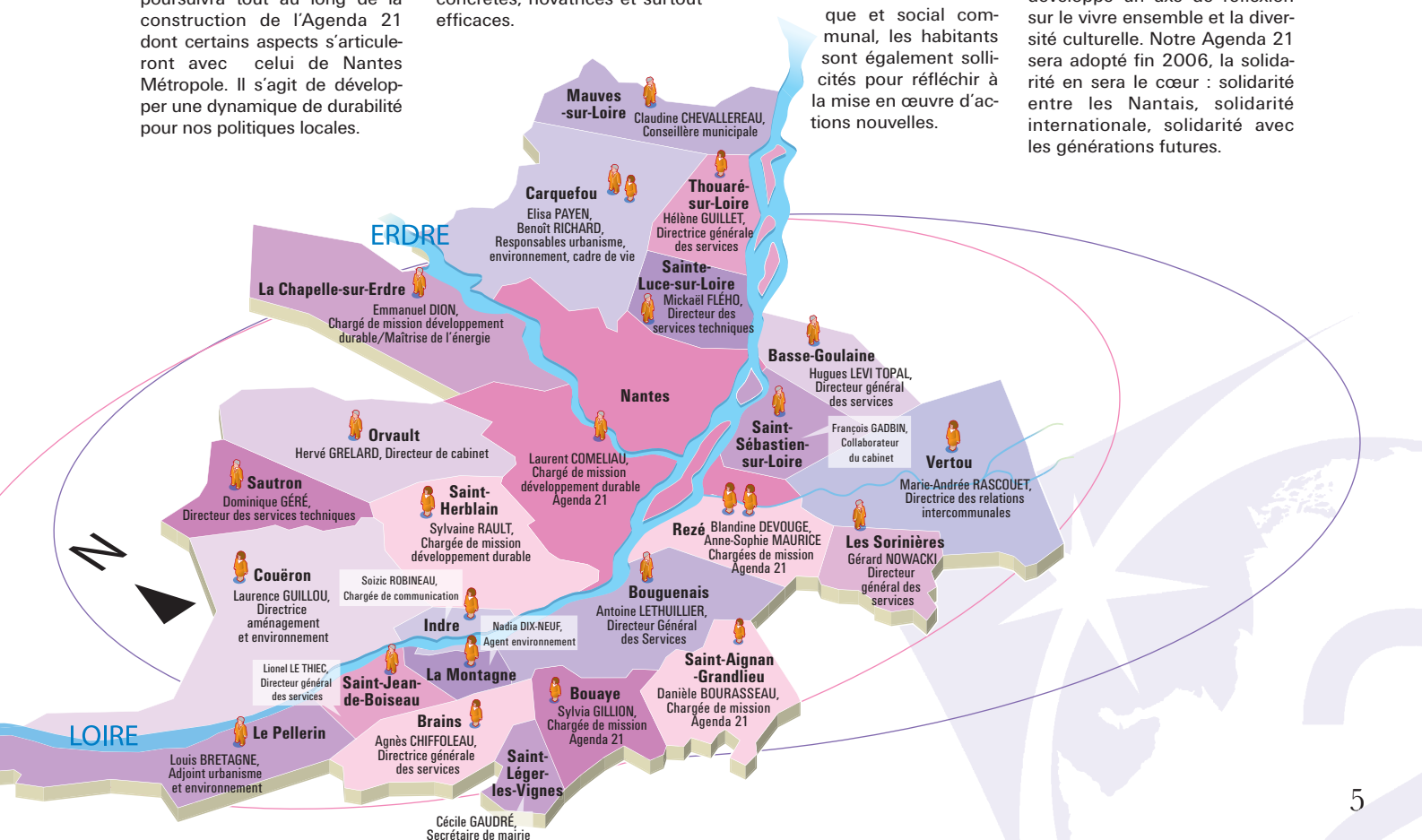
Les ressorts de la réussite rezéenne : la mobilisation des agents municipaux. Chaque année un forum interne permet aux agents municipaux de terrain d'exposer leurs projets, d'expliquer leurs difficultés ou de montrer leurs résultats. Dans le cadre des conseils de quartier et du comité économique et social communal, les habitants sont également sollicités pour réfléchir à la mise en œuvre d'actions nouvelles.



**Ronan DANTEC**  
Vice-Président de Nantes Métropole en charge de l'Agenda 21, adjoint à l'environnement et au développement durable à la Ville de Nantes

Le développement durable impose la mobilisation de la collectivité dans sa capacité à développer des politiques publiques, mais aussi celle des citoyens dans leurs propres gestes quotidiens. En cela, la commune reste l'échelon central, en complémentarité avec le niveau communautaire. Les Ateliers nantais du développement durable, ouverts à tous les citoyens intéressés, offrent l'occasion de co-produire ensemble de nouvelles politiques publiques, sur la forme de la ville, la biodiversité ou la solidarité internationale.

À travers ce mode de concertation, nous avons notamment développé un axe de réflexion sur le vivre ensemble et la diversité culturelle. Notre Agenda 21 sera adopté fin 2006, la solidarité en sera le cœur : solidarité entre les Nantais, solidarité internationale, solidarité avec les générations futures.



# Méthodologie & chiffres

*Deux étapes de travail ont été proposées aux partenaires locaux, aux communes et aux agents de Nantes Métropole, entre janvier et novembre 2005.*

## Le diagnostic

**L'analyse documentaire**, afin de définir le profil de l'agglomération et de le mettre en parallèle avec d'autres sites engagés dans des démarches de développement durable.

**Les entretiens croisés** sur la perception qu'ont les agents, élus et partenaires locaux des politiques et des chantiers communautaires.

**La saisine du conseil de développement** afin de recueillir son avis sur l'application du développement durable dans l'agglomération et au sein des politiques publiques communautaires.

## La mise au débat

### Les ateliers partenariaux

Deux ateliers ont eu lieu en juin et octobre 2005 afin de partager entre Nantes Métropole et les partenaires locaux les avancées des travaux d'élaboration de l'Agenda 21.

**Plus de 600 personnes  
ont été mobilisées,  
ce qui représente  
plus de 5200 heures de travail.**

### Le choix des actions prioritaires

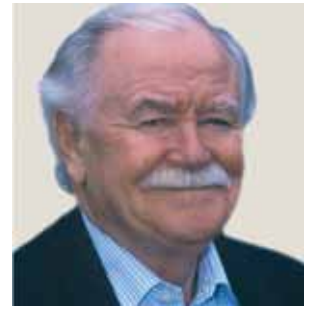
Une trentaine d'actions ont été proposées puis hiérarchisées avec l'ensemble des partenaires afin de définir les priorités pour l'agglomération.

## Le projet de management pour le développement durable

En septembre 2005, les cadres de Nantes Métropole se sont réunis et ont dégagé quatre axes de travail en interne : la conciliation des temps, la solidarité pour l'emploi, la commande publique, les éco-gestes.

## L'animation intercommunale

En 2005, un réseau d'agglomération réunissant Nantes Métropole et les communes membres s'est mis en place afin d'échanger sur les pratiques en développement durable et d'assurer une cohérence d'ensemble.



## “L’Agenda 21 jette les bases d’un nouveau projet d’avenir pour le territoire”

L’élaboration de l’Agenda 21 dans la métropole nantaise a permis une forte mobilisation des réseaux de la société civile. En ce sens, l’Agenda 21 est bien plus qu’une procédure, c’est une manière nouvelle de penser l’avenir.

Affirmant de nouvelles valeurs du développement humain, l’Agenda 21 redonne un sens aux mots “humanité” et “solidarité”. Il permet de relire l’ensemble des politiques publiques à travers la conjugaison du global et du local. L’Agenda 21 jette ainsi les bases d’un nouveau projet d’avenir pour notre territoire.

À son niveau, le Conseil de développement a participé activement à ce débat citoyen et retenu les priorités qui lui semblaient essentielles. Il sera très attentif, dans l’avenir, à l’évaluation des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l’Agenda 21.

Jean-Joseph RÉGENT,  
Président du Conseil de Développement



1,3  
milliards

d’habitants n’ont pas  
accès à l’eau potable

2t

de carbone  
par personne et par an  
sont émises en France  
(500 kilos sont préconisés  
pour lutter contre  
le changement climatique)

40%

des enfants  
dans le monde n’ont pas  
d’existence légale,  
puisqu’ils ne sont pas  
déclarés à la naissance

1,2  
milliards

d’habitants vivent  
avec moins  
d’un euro par jour

2/3

des Iles du Pacifique  
sont concernées  
par les risques  
d’immersion dus au  
réchauffement climatique,  
et donc par une émigration  
climatique obligée  
à moyenne échéance

1,31

Sur l’ensemble  
des déplacements  
dans l’agglomération  
nantaise, il y a 1,31  
occupant par voiture

15%

des habitants des pays les  
plus riches du monde  
détiennent 80%  
de la richesse mondiale

1,4 à 5,8°C

C’est l’estimation de l’augmentation  
de la température moyenne  
à la surface de la planète d’ici 2100



# Les actions de l'Agenda 21

## Lutte contre l'effet de serre & protection de l'environnement



### Nantes Métropole s'engage à lutter contre le changement climatique

#### 1 Plan climat territorial.

**Agir, depuis l'agglomération nantaise, en faveur de la lutte contre l'effet de serre et anticiper le changement climatique.**

Avec le Plan Climat, Nantes Métropole recherche à limiter le phénomène d'effet de serre (passant par la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et à anticiper les effets du changement climatique.

#### 2 Projet communautaire de l'énergie.

**Optimiser l'utilisation rationnelle de l'énergie et la maîtrise de la demande énergétique.**

Nantes Métropole a décidé de se doter d'une stratégie d'économies d'énergie pour une meilleure efficacité et utilisation des ressources énergétiques, notamment via les énergies renouvelables, pour un accès garanti à tous.

#### 3 Développement des éco-technologies.

**Structurer, au sein de l'agglomération nantaise, une filière des technologies environnementales créatrices de nouvelles activités et d'emplois.**

Nantes Métropole propose, en lien avec ses partenaires économiques (entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, recherche) de développer et faire connaître les activités dans le domaine de la dépollution, du traitement des déchets, des énergies renouvelables, des écoproduits,...

#### 4 Eco-quartiers / projets durables.

**Proposer aux habitants de l'agglomération des quartiers et des projets d'aménagements intégrant les exigences du développement durable.**

Pour cela, il s'agit de définir et d'introduire des critères sociaux, participatifs, culturels, économiques et environnementaux dans les projets urbains, pour définir le niveau d'ambition et se doter à terme d'un référentiel commun à tous les aménageurs et opérateurs.

**5 Espace "mobilités et déplacements durables".**

**Offrir aux personnes qui vivent et/ou travaillent dans l'agglomération des services "clef en main" pour les déplacements doux et les transports collectifs.**

Depuis de nombreuses années, la communauté urbaine de Nantes développe les transports en commun, et s'engage dans la promotion du vélo au sein de l'agglomération. Pourtant, le trajet individuel en voiture reste au cœur des habitudes ; embouteillages, contribution directe à l'effet de serre, ...

Nantes Métropole propose de mettre en place, avec ses partenaires publics et privés, un dispositif d'information et de services (numéro vert, co-voiturage, ...) pour faire évoluer les comportements individuels.

**6 Plan de réduction des consommations de pesticides sur l'agglomération.**

**Fédérer, coordonner les initiatives publiques et privées visant à réduire les consommations de pesticides sur le territoire communautaire. Développer les initiatives alternatives au "tout chimique".**

Nantes Métropole et les communes souhaitent mettre en place un programme de réduction des consommations et sensibiliser le public (vers 0% pesticides dans les espaces publics et les jardins).



**7 Vers une gestion partenariale des zones humides.**

**Assurer la préservation et le bon fonctionnement des zones humides de l'agglomération nantaise.**

Les 9 500 hectares de zones humides de l'agglomération nantaise constituent un réservoir de la biodiversité, et jouent un rôle social et économique (production agricole) essentiel à l'équilibre du territoire.

C'est pourquoi Nantes Métropole et ses partenaires (associations, Chambre d'Agriculture, ...) souhaitent mettre en œuvre un programme de préservation.



# Solidarités et évolution des modes de vie

## 8 Conciliation des temps

**Mieux prendre en compte les temps sociaux de l'agglomération nantaise, afin d'améliorer la vie quotidienne des personnes qui y vivent et/ou y travaillent, d'optimiser les ressources et les moyens disponibles.**

Nantes Métropole propose de réfléchir ensemble aux différents rythmes de vie et aux besoins des habitants et des acteurs locaux, de chercher des solutions en termes d'horaires, de déplacements, de services de proximité, ...

## 9 Egalité des chances devant l'activité et l'emploi

**Lutter contre les discriminations et favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi**

Nantes Métropole a un double rôle à jouer, en tant qu'employeur (Charte de la diversité culturelle, 6% de travailleurs handicapés, aide

## 10 Mobilisation de l'agglomération pour l'accueil des personnes "seniors"

**Mobiliser les ressources et anticiper les besoins des personnes retraitées et/ou âgées installées ou attendues dans l'agglomération.**

Nantes Métropole propose de réaliser, en lien avec les communes, et le Département, une étude prospective pour anticiper les besoins, les impacts économiques et sociaux, afin de dessiner une véritable agglomération intergénérationnelle.

## 11 Handi-"cap" pour l'agglomération nantaise

**Faire de l'agglomération nantaise un lieu de vie et d'accueil exemplaire pour les personnes en situation de handicap.**

Avec l'aide des associations, les communes et Nantes Métropole intègrent progressivement leurs

## 12 Ateliers de la densité urbaine

**Rendre compréhensible et acceptable par tous la densification urbaine**

Nantes Métropole propose de réaliser un travail de sensibilisation et de concertation auprès de ses habitants, pour mieux comprendre nos habitudes de vie et la culture de chacun, pour faire évoluer nos pratiques et s'investir dans un projet partagé par tous.

**Mieux prendre en compte les temps sociaux de l'agglomération**



à l'orientation et à la professionnalisation,...), et en tant qu'animatrice des réseaux d'acteurs locaux (entreprises, institutions, associations).

besoins dans les projets d'aménagement, les services publics, ...

Nantes Métropole propose de passer une nouvelle étape, de cibler des engagements forts, de proposer des formations pour aller plus loin et veiller à l'égalité des chances.

# Diversification économique



## 13 Pour une industrie locale durable Faire du développement de l'industrie de l'agglomération nantaise un projet partagé.

Le territoire de Nantes-Saint-Nazaire est marqué par une longue histoire industrielle ; et cette vocation se confirme et se confirmera dans les années futures. Notre développement industriel doit se faire le plus en harmonie possible avec le territoire. L'industrie génère des richesses mais parfois aussi des nuisances (pollution, bruit, ...). Pour assurer la meilleure compatibilité possible entre industrie et vie locale, les entreprises avancent dans le sens d'une réduction des nuisances. Nantes Métropole propose aujourd'hui d'aller plus loin, en construisant un outil d'aide à la décision pour l'implantation, le développement et le suivi de l'activité industrielle et en encourageant la mutualisation des services entre les entreprises.

## 14 Services résidentiels, filière économique d'intérêt collectif

**Organiser localement les "services résidentiels" (relatifs à la santé, à la famille, d'appui à la vie quotidienne, liés aux loisirs et à la consommation,...) comme une véritable filière économique d'intérêt collectif, créatrice de richesses et d'emplois**

L'attractivité de l'agglomération nantaise est confortée par une offre



étendue de services de proximité. La transformation des modes de vie et la croissance démographique

## Nantes Métropole propose d'accompagner le secteur des services résidentiels comme une véritable filière économique.

prévue sur notre territoire devraient accroître fortement les besoins dans ce domaine. Nantes Métropole propose donc d'organiser ce secteur comme une véritable filière économique en identifiant les services résidentiels prioritaires et en soutenant la création et la coordination des services résidentiels de l'agglomération.

## 15 Vers un pôle international en commerce éthique et équitable

**Faire de l'agglomération nantaise un site phare pour le développement du commerce international éthique et équitable**

L'agglomération bénéficie de plusieurs atouts dans ce domaine, à savoir : des acteurs engagés (entreprises locales, associations, ...), des équipes de recherche, un intérêt grandissant de la part de la population, ... Nantes Métropole propose d'étudier la création d'un espace de recherche, de rencontres et d'échanges sur le développement de ce commerce d'avenir pour les opérateurs nationaux et internationaux, et les groupements de consommateurs.

## 16 Commande publique et développement durable à Nantes Métropole

**Permettre à Nantes Métropole de se positionner comme une consommatrice responsable et faire preuve d'exemplarité dans ses pratiques d'achats.**

Nantes Métropole, en tant que collectivité locale, joue un rôle économique majeur, en raison des budgets qu'elle gère, des achats qu'elle réalise, et des impacts qu'elle génère sur les filières économiques locales.

Nantes Métropole se propose d'intégrer dans ses marchés et ses achats des exigences sociales, environnementales.

## 17 Les déchets : de nouvelles ressources à maîtriser

**Limiter l'utilisation de matières premières non renouvelables en favorisant le développement de la valorisation de nos déchets qui ne seront plus traités comme des rebus mais deviendraient des ressources tout en favorisant la protection de l'environnement et le gel de surfaces.**

Nantes Métropole souhaite aujourd'hui renforcer son engagement à la fois dans la réduction des déchets à la source, mais aussi dans leur valorisation (pour la production d'énergie, de compost, de biogaz, le réemploi, ...).

## Animation du territoire

### 18 Animation du "réseau d'agglomération Agendas 21"

**Créer une dynamique d'agglomération et coordonner entre elles les démarches de développement durable conduites par les communes.**

Nombre d'entre elles se sont engagées dans un Agenda 21.

Dans ce contexte, la démarche communautaire doit permettre de faciliter les échanges de pratiques entre les Communes et d'assurer une cohérence d'ensemble.

### 19 Formation des acteurs locaux au développement durable appliqué

**Proposer des supports de sensibilisation et de formation pour mettre en pratique le développement durable (citoyens, salariés, Elus, ...).**

Même si l'agglomération nantaise compte de nombreuses initiatives dans ce domaine, Nantes Métropole souhaite, notamment en lien avec l'Université permanente, aujourd'hui recenser les formations existantes, coordonner, diffuser l'information et identifier des axes prioritaires.

## Mobilisation interne, projet de management pour le développement durable

### 20 Eco-gestes au sein de Nantes Métropole

**Permettre à Nantes Métropole de faire preuve d'exemplarité environnementale dans ses pratiques quotidiennes.**

Les élus et les agents de Nantes Métropole souhaitent s'engager, afin d'atténuer les impacts de la collectivité sur l'environnement, en réduisant les consommations en eau et en énergies, en limitant les déchets et en organisant leur mise en filière de recyclage ou de réemploi, en utilisant par exemple des éco-produits d'entretien, du papier recyclé et des encres recyclables, des produits bio ...



## Débat public et évaluation des politiques publiques

### 21 Baromètre des ressources et des engagements en développement durable

**Réaliser, avec les acteurs locaux, une évaluation régulière des engagements de l'Agenda 21 et la diffusion d'une culture de l'évaluation au regard du développement durable;**

Ce dispositif, porté par le Conseil de développement, doit permettre d'assurer l'évaluation et le suivi des engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21 de Nantes Métropole, et d'identifier les ressources (sociales, humaines, financières, naturelles,...) du territoire.

Dans un deuxième temps, c'est à l'ensemble des politiques communautaires que le suivi des engagements pourra s'appliquer.

Pour assurer un bon fonctionnement, ce dispositif doit se doter d'une méthode, d'outils et d'indicateurs pour évaluer les avancées de chaque action témoin.

Au cours de la dernière décennie, l'agglomération s'est dotée de plusieurs outils dispositifs consultatifs avec la société civile (Conseil de développement, Commission consultative des Services Publics Locaux, ateliers des déplacements, ... au niveau intercommunal ; conseils consultatifs de quartier dans plusieurs communes). Nantes Métropole s'engage à rendre plus lisible et à renforcer la coopération entre les élus et la société civile.

# Paroles d'acteurs locaux

qui agissent dans le sens du développement durable



**Michel Plassart, président d'ADC-Propreté:**

"ADC Propreté développe son action, au profit des personnes en situation de difficulté d'accès à l'emploi. Son implication auprès des professionnels, des donneurs d'ordre et des clients, vise à faire évoluer les conditions d'exercice de ces métiers, d'une manière plus respectueuse de la vie sociale des salariés. La promotion du travail en journée, en lieu et place des horaires décalés aujourd'hui largement pratiqués, permet d'élargir les durées de travail journalières et hebdomadaires, de limiter les contraintes, et une meilleure articulation vie

**"Une volonté politique locale forte peut permettre un effet de levier pour faire évoluer cette situation."**

familiale/ vie professionnelle. Dans une profession largement féminisée, l'absence des mères dans des tranches horaires essentielles à la vie familiale (6h00-9h00 et 18h00- 21h00) tend à renforcer les difficultés scolaires, familiales et sociales de toute une population.

De même, les interventions à horaires décalés induisent une surconsommation d'énergie, en matière d'éclairage. Enfin, l'existence d'un contact direct entre l'exécutant et le bénéficiaire du service instaure le respect et la régulation des attentes individuelles."

## **Andrée TERRIEN et l'équipe de l'Ouvre-Boîtes 44**

"Décliner cette affirmation à travers nos fonctionnements et nos actions, c'est d'abord penser que ce concept n'a de réalité et d'efficacité que transposé dans des pratiques quotidiennes qu'il nous revient de continuer et continuer encore à interroger chaque jour. Mais inscrire notre action dans le développement durable se revendique en premier par notre volonté d'agir en faveur d'un développement "économique social et solidaire". Un développement qui "marie" ces trois axes, ces trois contraintes."

**"Partir travailler chaque matin pas seulement comme un salarié mais comme un citoyen acteur de sa vie et de sa ville."**





**Patrice FONDIN,  
Délégué Général,  
HANDISUP**

“HANDISUP contribue au développement de l'harmonie sociale entre les jeunes en situation de handicap, leur famille et leur environnement.

En matière d'insertion professionnelle des jeunes handicapés, nous anticipons leur insertion en préparant l'entrée dans la vie active en amont du marché du travail et en développant l'interaction entre la formation et l'immersion professionnelle.

Enfin, pour offrir un service cohérent aux jeunes en situation de handicap sans dépendre uniquement des bonnes volontés ou de la précarité, nous nous sommes organisés en école d'accompagnement, qui permet de former des personnes en situation de handicap par l'activité encadrée, des étudiants et des jeunes en difficulté d'insertion se destinant aux secteurs sanitaire, médico-social, social ou de l'enseignement. Nous nous considérons volontiers à HANDISUP comme des médiateurs-facilitateurs.”



**Jean-Yves DELAMARE,  
TEREOS**

“Nous prenons en compte dans un souci d'optimisation permanente de nos performances la situation de la Raffinerie de Tereos dans la Ville de Nantes. Au début des années 1990, nous voulions déjà, en le relookant, intégrer le site dans un milieu urbain futuriste. Nous menons également à bien un programme de réduction de la charge de nos rejets aqueux et atmosphériques ainsi que de prévention des risques de pollution.

Dans le cadre de nos projets, nous intégrons le libre accès piétons à la rive droite du bras de Pirmil, nous étudions la possibilité que notre chaufferie participe à l'alimentation du futur réseau de chauffage urbain de l'Île de Nantes.”




**Rémy ORHON,  
service environnement la Chapelle-sur-Erdre**

“La question du désherbage s'inscrit totalement dans la démarche de l'Agenda 21. Elle est une action prioritaire de la gestion des espaces verts communaux basée sur la gestion de l'identité et des caractéristiques des différents sites d'espaces verts.

L'enjeu environnemental reste prioritaire, mais il y a aussi des enjeux économiques et sociaux. En effet ce mode de gestion permet d'optimiser les moyens humains et matériels et de maîtriser les coûts.

De plus il permet de valoriser le travail des agents du service et de proposer des espaces verts plus variés.”



**Le projet d'élaboration de l'Agenda 21  
a été conduit par la Mission Environnement  
et le groupe-projet, assistés des cabinets conseil,  
Extra-Muros, Atémis et Futur Facteur 4.**

Basse-Goulaine

Bouaye

Bouguenais

Brains

Carquefou

Couëron

Indre

La Chapelle-sur-Erdre

La Montagne

Le Pellerin

Les Sorinières

Mauves-sur-Loire

Nantes

Orvault

Rezé

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Saint-Herblain

Saint-Jean-de-Boiseau

Saint-Léger-les-Vignes

Saint-Sébastien-sur-Loire

Sainte-Luce-sur-Loire

Sautron

Thouaré-sur-Loire

Vertou

Le projet d'élaboration  
de l'Agenda 21  
a été conduit  
par la Mission  
Environnement  
et le groupe-projet, assistés  
des cabinets conseil,  
Extra-Muros, Atémis  
et Futur Facteur 4.

Mission Environnement  
02 40 99 49 32

Nantes Métropole  
2 cours du Champ de Mars  
44923 Nantes CEDEX 9

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)